

Le bureau du Sénat
Paris, 10 janvier.

Le bureau du Sénat Paris, 10 janvier.
Les groupes de gauche ont refusé hier d'accorder à la droite un second siège de secrétaire.
En présence de cette attitude, la droite a réélu de constater dans les divers scrutins pour l'élection du bureau mais aura une seconde réunion pour décider si M. Clément, l'ancien secrétaire, doit, en cas de réélection, occuper ces fonctions.

Les pouvoirs présidentiels
Paris, 10 janvier.
On prête à un membre important de la majorité l'intention de déposer, au projet de révision de la Constitution, un amendement modifiant la durée des pouvoirs de présidents de la République. Le chef du pouvoir exécutif ne serait plus élu que pour quatre ans, avec faculté de réélection.
En conséquence, les pouvoirs de M. Jules Grévy devraient être renouvelés, et il va sans dire que l'engagement de réélection serait pris vis-à-vis du président actuel. On fait observer, pour proposer cette modification, que les sept années de pouvoir inscrites dans la Constitution correspondent au septennat du maréchal, ce qui n'a plus sa raison d'être.

Les anarchistes
Saint-Etienne, 10 janvier.
Le journal anarchiste *l'Événement* a été saisi avant-hier matin, à Saint-Etienne, par ordre du parquet. Le gérant de cette feuille a été arrêté à Lyon, le même jour. Dans le numéro saisi, les anarchistes stéphanois menaçaient de mort le procureur de la République et un industriel de notre région, M. Eyrard.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 10 janvier 1884

Présidence de M. CARNOT, doyen d'âge.

La séance
La séance est ouverte à 2 heures.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président, votants : 154.

Par 135 voix, M. Le Royer est proclamé président pour l'année 1884. Bulletin blanc ou nul : 19.

Le scrutin pour l'élection des vice-présidents ne donne pas de résultats, faute du nombre nécessaire de votants.

Le Sénat décide, sur la proposition de M. Casimir Furnier, que les noms de ceux qui ont voté seront insérés au Journal officiel.

Les scrutins pour les secrétaires et les questeurs ne donnent pas de résultats.

Le Sénat s'ajourne à demain.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 10 janvier 1884

Présidence de M. GUICHARD doyen d'âge

Avant la séance
A deux heures, le président d'âge annonce que la séance est renvoyée à 3 heures pour donner, aux bureaux et aux groupes, le temps de s'entendre, si c'est possible, sur le choix des candidats à la vice-présidence.

La séance
La séance est ouverte à 3 heures.

Election des vice-présidents
Le scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents. Les députés, avertis par la sonnette électrique, quittent les couloirs, défient au bureau, déposent leur bulletin et retournent du même pas dans les couloirs.

A 3 heures 45 minutes, le scrutin est clos. En voici le résultat :
Nombre de votants : 313. — Bulletins blancs ou nuls : 40.

Suffrages exprimés. 273
Majorité absolue 137
MM. Philippoteaux 193
Spuller 193
Sadi Carnot 181
Floquet 129
Léon 44

MM. Bisarelli, Cavaignac, Etienne, Julien, Rioteau, Rodat, Benazet et de la Biliassie sont élus secrétaires.

Le président d'âge déclare que le bureau de la Chambre est constitué.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT
Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN
Paris, 10 janvier.

Le *New-York Herald* a reçu de Hong-Kong la dépêche suivante :
« Le vice-roi de Canton a notifié aux consuls son intention de bloquer l'entrée nord de la cité et de poser des torpilles.
L'autre entrée, appelée passage Makao, est obstruée par un pont à l'extrémité sud de l'île Dane.
« Les capitaines de steamers ont reçu notification de leurs armateurs d'éviter l'entrée nord. »

Les blessés de Son-Tay et de Hai-Dzuong
Paris, 10 janvier.

Le ministre de la marine a reçu du contre-amiral Courbet la liste nominative des tués et blessés aux combats de Son-Tay et de Hai-Dzuong.

La direction du personnel écrit aujourd'hui aux familles et les noms seront donnés à la presse dès que ces communications directes auront été faites.

Voici l'état récapitulatif des pertes :
Tués : Officiers, 4 (les noms ont été publiés) ; soldats ou marins français, 25 ; tirailleurs algériens, 15 ; tirailleurs annamites, 3 ; auxiliaires tonkinois, 18 ; soldats disparus, 5.
Blessés grièvement : Officiers, 11 ; troupe, 25. Total, 46.

Blessés légèrement : Officiers, 11 ; troupe, 176 ; auxiliaires tonkinois, 20. Total, 207 ; total des blessés des deux catégories, 253.

En tout, 81 tués, 46 blessés grièvement et 207 blessés légèrement.

Le télégramme de l'amiral Courbet dit que 13 des blessés sont rentrés au corps et que la plupart des autres sont en bonne voie de guérison.

Secours aux blessés
Athènes, 10 janvier.

La Société de la Croix-Rouge de Grèce a voté 2,000 fr. pour les blessés français du Tonkin.

INTERIEUR

Stabilité météorologique

Le bureau du Sénat Paris, 10 janvier.
L'air des fortes pressions continue de s'élever vers l'Est ; elle s'étend ce matin des côtes ouest de France et d'Espagne jusqu'à la Russie et à la Turquie d'Asie. Le maximum est à Bernes (700 m.). Au nord de cette aire, le vent souffle des régions ouest, au sud règne un courant d'Est.
La température s'est élevée dans le bassin de la Baltique, elle a baissé en Italie, en France et en Irlande. La ligne isotherme de 10° passe à l'ouest de la Manche, celle de 5° suit notre littoral ouest et sud, puis se dirige vers l'est.
En France, le temps est au beau. La température va rester assez douce sur le versant de la Manche et s'abaisse dans les autres régions.
A Paris, la nuit a été claire et belle. La température s'est sensiblement abaissée. Le temps reste beau aujourd'hui.

Le fait suivant nous montre l'un des dangers de la suppression du second mécanicien :
« Un fait des plus étranges, raconte la *Patrie*, s'est produit hier matin, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, dans le train venant de Brest et devant arriver à la gare de Montparnasse à quatre heures cinquante minutes du matin.
Le mécanicien, pris soudain d'un accès de folie, a arrêté sa machine en pleine voie ; et comme, à ce moment, il faisait encore nuit, les voyageurs réveillés en sursaut par la secousse ont cru à un accident.
Après s'être efforcés de faire les signaux réglementaires pour prévenir tout accident sur la ligne, le chauffeur et le conducteur ont été obligés de soutenir une lutte avec le pauvre fou qui ne voulait pas quitter sa machine.
On est enfin parvenu à se rendre maître de l'aliéné, et il fut enfermé dans un compartiment isolé. Locomotive, mise en mouvement par le chauffeur avec beaucoup de précaution, a pu gagner la station voisine où un autre mécanicien a été chargé de conduire le train jusqu'à Paris, où il est resté avec deux heures de retard. »

« Sans doute, ceci est un fait absolument extraordinaire. Mais, si l'on veut bien convenir qu'un homme, chargé de conduire une locomotive, peut devenir indisposé, qu'il peut être ivre, qu'il peut tomber de sa machine, on conclura, avec nous, qu'il est toujours indispensable de lui donner un aide. »

LA TOMBOLA. — M. Bonté, rentier à Herbeaux, a gagné le bronze *Diane de Poitiers*.
M. Manche, dont la fille est morte lors de la catastrophe du 5 novembre, a gagné quatre lots. On sait que MM. Paul, Léon et Louis Dillies, avaient distribué un grand nombre de billets aux familles des victimes.
ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Par arrêté de M. le maire de Roubaix, rendu sur la proposition de la commission de l'Académie de musique, Mlle Odéline Rousiez est nommée professeur de la seconde deuxième classe de piano à l'Académie de musique de la ville.
Nous enregistrons avec plaisir cette nomination, en constatant que la nouvelle titulaire de la classe de piano est une ancienne élève de notre académie de musique.
DEUX ENFANTS DE 7 à 8 ans jouaient ensemble ce matin, chez leur mère, Mme Vaillant, au Filo lorsque le plus âgé mit volontairement le feu aux vêtements du plus jeune. Ayant crié poussé par celui-ci, la mère accourut et éteignit les flammes.
Les brûlures de l'enfant ne présentent aucun gravité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du mercredi, 10 janvier 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Adolphe Mozezan, de Roubaix, a la gorge délicate, et par ces temps froids, il faut absolument le couvrir. C'est pour ce motif qu'il a dérobé plusieurs foulards en soie au préjudice des dames Verhelle et Lamarque, mercières à Roubaix.
Audience du vendredi 12 janvier 1884.

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Edmond Dedoncker de Tourcoing est condamné à un mois de prison pour avoir porté des coups et fait des blessures à sa femme.

6 mois de prison contre Gustave Déruelle de Roubaix pour coups et blessures à un enfant de douze ans nommé Angélique Wattebloos.

NORD

CYRINO. — Un sieur Deleplanque, menuisier, furieux de ce qu'une de ses voisines, Mme Charlotte Sainquinet, avait donné la porte de sa maison à un réparateur d'un autre menuisier nommé Mouque, l'a frappée de cinq coups de tourne-vis dans le ventre et la poitrine. Deleplanque est arrêté. Les blessures de Mme Sainquinet sont graves.

DUNKERQUE. — Le vapeur anglais *Devonia*, venant de Taganrog, a abordé la jetée de Dunkerque et a touché la drague *Masmond*.
Le vapeur et la drague ont subi des avaries sérieuses.

LOMBE. — Hier matin, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré chez M. Alexandre Dutilleul, et a dévoré complètement la ferme.
Un cheval même a été carbonisé. Les pompes n'ont servi qu'à préserver les maisons voisines.

« Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 20,000 fr. »

On attribue l'incendie à l'échauffement des gerbes.

ORCHES. — Jeudi, vers huit heures du soir, le feu a complètement détruit le grenier de l'estaminet du *Petit Paris*, dans la rue Basse.

La maison et le mobilier étaient assurés.

A dix heures tout était fini.

DOULAI. — La cour de Douai vient d'avoir à juger une affaire de « truquage » qui intéressait beaucoup de personnes à cette époque où le goût du bibelot est à généralement répandu.
C'est à Hazebrouck que les choses se sont passées. Un commissaire prisonnier avait vendu, à un M. Leroy, trois peintures signées de noms haut côtés, Courbet, Bougereau et Holbeith, moyennant la modique somme de 1,500 fr. — soit 500 fr. pièce — en prenant soin de stipuler « qu'il n'en garantissait en rien l'authenticité. » L'acheteur ayant conçu des doutes, après achat, et ayant ensuite acquis la certitude que les signatures étaient fausses, réclama l'annulation du marché. Le tribunal d'Hazebrouck, saisi de la question, lui donna gain de cause, et condamna le vendeur M. Robeau, à rembourser, à reprendre sa marchandise et à payer les frais de justice.

Appel de ce jugement a été fait par M. Robeau, auprès de la Cour de Douai qui vient de confirmer le jugement d'Hazebrouck.

Il résulte de cette jurisprudence que tout vendeur resté responsable de l'authenticité des œuvres qu'il vend signées, même s'il prend la précaution de s'abriter derrière une stipulation dubitative.

LA GRÈVE DU CATEAU. — Nous trouvons dans *l'Émancipateur* quelques détails sur la grève du Cateau. Cette grève a failli recommencer lundi dernier. Le matin, les ouvriers avaient repris leur travail au Palais, sur la foi des engagements pris par leurs patrons.

Au-dessus des métiers avaient été placés des placards donnant communication des nouveaux tarifs. Par mégarde, quatre des anciens placards avaient été conservés et les ouvriers, croyant à une mauvaise plaisanterie, quittèrent leur travail, se réunirent en face du Palais, et recommencèrent leurs vociférations à l'adresse de M. Lempereur.

« Deux heures, M. le maire du Cateau et M. le commissaire de police arrivèrent sur la place ; ils étaient porteurs d'une lettre que M. Lempereur leur avait adressée et dont il leur donna communication aux ouvriers, les engageant à demeurer calmes et à s'entendre avec leurs patrons. »

« Hier, à ce lieu entre les délégués ouvriers et les patrons une nouvelle entrevue à la suite de laquelle les tisseurs ont pris l'engagement de reprendre pendant un mois le travail aux conditions de l'ancien tarif. »

« Espérons qu'enfin les ouvriers et les patrons finiront par s'entendre, il y va du pain des ouvriers et de l'honneur des patrons. »

« L'affaire des grévistes du Cateau condamnés à Cambrai est venue, sur l'appel de M. le procureur général, avant-hier, mercredi, devant la chambre des appels correctionnels de la cour de Douai, présidée par M. Lemaire. »

M. D'Hooghe et M. Duham, présentaient la défense.

« Le 9 septembre dernier (1883), Philippe Crépel, batteur d'huile à Athies, ayant terminé sa tâche, se trouvait chez lui, près de sa femme et de son enfant. — Un voisin vint l'informer qu'un chien, atteint d'hydrophobie, parcourait les rues de la commune, venait de mordre un enfant, une fillette de 7 ans. »

« Crépel quitta sa maison, arriva dans la rue, voit l'enfant mordu et le chien s'enfant, en cherchant à faire d'autres victimes. »

« Crépel se mesura le danger, il est jeune (32 ans), il est fort, il est énergique. — N'écoutant que son courage, il s'arma d'une fourche qu'il trouve sous la main, et se met à la poursuite de l'animal. — Il le rejoignit, l'accabla dans un coin et le transperça. »

« Malheureusement, la fourche est courte, l'animal, atteint seulement au train de derrière, se retourne sur celui qui le terrassa et lui mord la main. »

« La douleur a fait lâcher prise à Crépel, l'animal se dégage et cherche à s'enfuir ; il est tué quelques instants après par un habitant d'Arras, le sieur Valéry Croquer. »

« Crépel se rend compte de sa situation, il accourt à Arras et se fait castrifier la main. Mais le virus a pénétré profondément, Crépel est perdu le 8 décembre il dut cesser tout travail, il se mit au lit. Trois docteurs appelés successivement, déclarent ne pouvoir rien contre le terrible mal. »

« Ce que la malheureuse femme éprouvait les quatre jours qui précèdent sa mort, est impossible à décrire. Les huit ou dix hommes — gens robustes cependant — qui se dévouèrent pour le garder, furent s'enfuir quand vint la dernière crise. »

« Rien de plus effrayant que la vue de ce malheureux n'ayant plus face humaine et jetant de tous côtés l'écumé de la bave... »

« Philippe Crépel expira le 12 décembre, à 2 heures du matin, laissant dans la misère une femme et deux jeunes enfants, car un nouveau-né était survenu, un mois après la terrible journée du 9 septembre. »

« Les médecins par mesure de prudence, ont ordonné la venue de brûler tout ce qui a servi au père infortuné dans ses derniers moments. — Tous les vêtements, le linge et la literie du pauvre malade ont été écrits. Disposant de peu de place, la femme avait déposé une partie de son linge et de celui de ses enfants dans le fond du lit sur lequel agonisait son mari ; ce linge a dû être brûlé. »

« Voilà, lecteurs, la conduite d'un brave, la mort d'un malheureux et la misère d'une pauvre famille. — Que ceux d'entre vous qui sont à même de soulager l'infortuné, n'oublient pas ces pauvres gens. »

BOULOGNE-SUR-MER. — *L'Impartial* parle d'une petite émeute qui aurait eu lieu récemment au collège de Boulogne. Les élèves de quatrième, après avoir entonné une *Marseillaise des Collégiens* et un *Chant de la Revanche*, se mirent à briser bancs et tables du local scolaire, où ils auraient dû écouter attentivement les leçons de grammaire du régent !

« Le malheureux professeur dont l'autorité méconnue n'était plus respectée, s'était résigné en philosophe à son malheureux sort, et il ne trouva qu'une réponse stoïque à faire au Principal, qui, entendant le vacarme, avait voulu se rendre compte de la situation :
— Monsieur, lui dit-il, c'est comme cela, je ne puis en venir à bout !
Inutile, n'est-il pas vrai, d'ajouter des commentaires. »

L'INCENDIE DES MAGASINS AUX FOURRAGES de Douai

Les travaux de déblaiement, conduits avec activité par la garnison et par la section d'ouvriers d'administration venus de Lille, seront terminés dans quelques jours.

Hier, pendant la journée, une nouvelle alerte a eu lieu. Le feu qui couvrait sous un nouveau énorme de foin à demi consumé a repris de plus belle et il a fallu se remettre à faire la chaîne et à mettre les pompes en batterie.

C'est la quatrième fois, depuis 1862, que le magasin aux fourrages de l'artillerie est dévoré par les flammes.

Le premier incendie eut lieu en novembre 1862. Tout fut brûlé.

En 1876, le 3 décembre, second incendie qui détruisit de nouveau cet établissement.

En 1878 des dégâts très graves furent encore produits dans les magasins aux fourrages par un sinistre.

Enfin l'incendie du 3 janvier 1884 vient clore la série... pour longtemps, nous l'espérons.

Nous pouvons affirmer que dès maintenant toutes les mesures sont prises par l'administration pour empêcher que d'autres incendies, qui se répètent de siècle en siècle, ne viennent à se renouveler.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'EMPRUNT DE ROUBAIX. — *L'Officiel* de ce jour promulgue la loi suivante :
« *Toutenant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à changer l'affectation de partie d'un emprunt.* »
Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.
Le président de la République promulgue la loi dont le teneur suit :
« *Article unique.* — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à prélever, sur le montant de l'emprunt de dix millions, approuvé par la loi du 9 août 1879, une somme de six cent mille francs (600,000 fr.), applicable au paiement de la subvention promise à l'Etat en vue de la création de l'école nationale des arts industriels. »
La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.
Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY,
Le Président de la République ;
Le ministre de l'Intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

LES PRIÈRES PUBLIQUES. — M. le Maire de Roubaix a envoyé l'avis suivant à MM. les conseillers municipaux :
« *PRIÈRES PUBLIQUES.* — Roubaix, 10 janv. 1884, prescrites par l'article 1 de la Constitution de 1875
« Monsieur,
« J'ai l'honneur de vous informer que les prières publiques, prescrites par l'article 1er de la Constitution, seront dites le dimanche 13 janvier courant, à midi, en l'église Saint-Martin de cette ville.
« Le cortège se formera à l'Hôtel-de-Ville à onze heures et demie précises.
« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »
« *Le maire de Roubaix,*
LÉON ALLAERT.

UN GÉNÉREUX ANONYME fait construire, en ce moment, une école, non loin de la nouvelle église du Fil.

En moins de trois années, les catholiques de Roubaix auront donc trouvé le moyen d'ouvrir trois écoles. Ils n'en resteront pas là.

QUESTION. — On demande ce qu'est devenu le buste en marbre blanc de Napoléon qu'on voyait jadis à la mairie.

Ce buste, d'une très-grande valeur artistique, mérite qu'on s'en préoccupe.

LES COLLECTIVISTES ROUBAISIEUX s'occupent d'organiser une conférence au profit de M. H. Carrette, qui se trouve toujours en Belgique, dans une situation assez précaire.

On compte sur le concours de M. Jules Guesde.

LES TRAMWAYS DE ROUBAIX & TOURCOING. — M. le Syndic à la faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix & Tourcoing vient d'adresser à M. le Ministre des travaux publics, à M. le Préfet du Nord, aux Maires de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Wattebloos, Mouveaux, Lylles-Lannoy, et enfin aux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement de Lille, un mémoire détaillé sur la situation de cette entreprise.

Nous croyons intéressant de résumer ce travail pour nos lecteurs.

Après avoir rappelé les principales conditions de la concession accordée par l'Etat, en 1875, aux villes de Roubaix et de Tourcoing, et celles de la rétrocession, faite par ces villes, en 1876, 1877 et 1879 à la Compagnie des Tramways, de ladite concession ; après avoir relevé des faits très-graves à la charge du fondateur et des administrateurs de la Compagnie des Tramways, l'auteur du mémoire affirme que, dans les conditions actuelles, cette affaire ne saurait être reprise par personne, même s'il était accordé un nouveau concessionnaire un subside de plus d'un million.

Pour sortir de cette fâcheuse situation et ne pas enlever aux créanciers de la C. O. des tramways (sans profit pour la ville) la presque totalité de leur gage, M. le syndic demande :

1° Le maintien des lignes de Roubaix (Croix-Blanche) à Tourcoing. — Place de Roubaix au *Labeurreux*. — Place de Roubaix à Lannoy. — Place de Roubaix au Blanc-Sean.

2° La suppression des portions de ligne Grande-Rue à la gare de Roubaix-Wattebloos — Du pont de Mouveaux à la route de Tourcoing, en passant par la rue de l'Alma — De la rue Saint-Vincent-de-Paul à Tourcoing, par la nouvelle voie — De deux courts tronçons de voie non encore construits à Tourcoing.

3° L'adjonction des lignes — du *Labeurreux* à Wattebloos — du Blanc-Sean à la gare de Tourcoing-Francis, en passant par Mouveaux.

M. le syndic demande aussi plusieurs modifications aux cahiers des charges imposés par l'Etat aux villes de Roubaix et Tourcoing, et par celles-ci à la Compagnie des Tramways. Voici les plus importantes :

Faculté de faire la traction des cars par chevaux et par vapeur.

« La durée de la concession serait portée de 25, à 40 ans ;

« La Compagnie ne pourra être astreinte à faire le transport des marchandises et des colis ;

« Rayer l'article 34 du Cahier des charges, qui permet à l'Etat de supprimer, sans indemnité, tout ou partie de la concession ;

Suppression de tous les droits de stationnement (7,000 fr. par an).
Moyennant ces modifications et quelques autres moins importantes demandées par le syndic, la Compagnie des tramways serait autorisée à aliéner la totalité de l'entreprise (immeubles, matériel, etc.) amiablement par adjudication publique, sur la mise à prix de 750,000 francs.

« Le GAR A VAPEUR. — On sait que, depuis quelque temps, un seul mécanicien conduit la machine des cars à vapeur de Roubaix à Lille.
Le fait suivant nous montre l'un des dangers de la suppression du second mécanicien :
« Un fait des plus étranges, raconte la *Patrie*, s'est produit hier matin, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, dans le train venant de Brest et devant arriver à la gare de Montparnasse à quatre heures cinquante minutes du matin.
Le mécanicien, pris soudain d'un accès de folie, a arrêté sa machine en pleine voie ; et comme, à ce moment, il faisait encore nuit, les voyageurs réveillés en sursaut par la secousse ont cru à un accident.
Après s'être efforcés de faire les signaux réglementaires pour prévenir tout accident sur la ligne, le chauffeur et le conducteur ont été obligés de soutenir une lutte avec le pauvre fou qui ne voulait pas quitter sa machine.
On est enfin parvenu à se rendre maître de l'aliéné, et il fut enfermé dans un compartiment isolé. Locomotive, mise en mouvement par le chauffeur avec beaucoup de précaution, a pu gagner la station voisine où un autre mécanicien a été chargé de conduire le train jusqu'à Paris, où il est resté avec deux heures de retard. »

« Sans doute, ceci est un fait absolument extraordinaire. Mais, si l'on veut bien convenir qu'un homme, chargé de conduire une locomotive, peut devenir indisposé, qu'il peut être ivre, qu'il peut tomber de sa machine, on conclura, avec nous, qu'il est toujours indispensable de lui donner un aide. »

LA TOMBOLA. — M. Bonté, rentier à Herbeaux, a gagné le bronze *Diane de Poitiers*.
M. Manche, dont la fille est morte lors de la catastrophe du 5 novembre, a gagné quatre lots. On sait que MM. Paul, Léon et Louis Dillies, avaient distribué un grand nombre de billets aux familles des victimes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Par arrêté de M. le maire de Roubaix, rendu sur la proposition de la commission de l'Académie de musique, Mlle Odéline Rousiez est nommée professeur de la seconde deuxième classe de piano à l'Académie de musique de la ville.

Nous enregistrons avec plaisir cette nomination, en constatant que la nouvelle titulaire de la classe de piano est une ancienne élève de notre académie de musique.

DEUX ENFANTS DE 7 à 8 ans jouaient ensemble ce matin, chez leur mère, Mme Vaillant, au Filo lorsque le plus âgé mit volontairement le feu aux vêtements du plus jeune. Ayant crié poussé par celui-ci, la mère accourut et éteignit les flammes.
Les brûlures de l'enfant ne présentent aucun gravité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du mercredi, 10 janvier 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Adolphe Mozezan, de Roubaix, a la gorge délicate, et par ces temps froids, il faut absolument le couvrir. C'est pour ce motif qu'il a dérobé plusieurs foulards en soie au préjudice des dames Verhelle et Lamarque, mercières à Roubaix.

Audience du vendredi 12 janvier 1884.

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Edmond Dedoncker de Tourcoing est condamné à un mois de prison pour avoir porté des coups et fait des blessures à sa femme.

6 mois de prison contre Gustave Déruelle de Roubaix pour coups et blessures à un enfant de douze ans nommé Angélique Wattebloos.

NORD

CYRINO. — Un sieur Deleplanque, menuisier, furieux de ce qu'une de ses voisines, Mme Charlotte Sainquinet, avait donné la porte de sa maison à un réparateur d'un autre menuisier nommé Mouque, l'a frappée de cinq coups de tourne-vis dans le ventre et la poitrine. Deleplanque est arrêté. Les blessures de Mme Sainquinet sont graves.

DUNKERQUE. — Le vapeur anglais *Devonia*, venant de Taganrog, a abordé la jetée de Dunkerque et a touché la drague *Masmond*.
Le vapeur et la drague ont subi des avaries sérieuses.

LOMBE. — Hier matin, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré chez M. Alexandre Dutilleul, et a dévoré complètement la ferme.
Un cheval même a été carbonisé. Les pompes n'ont servi qu'à préserver les maisons voisines.

« Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 20,000 fr. »

On attribue l'incendie à l'échauffement des gerbes.

ORCHES. — Jeudi, vers huit heures du soir, le feu a complètement détruit le grenier de l'estaminet du *Petit Paris*, dans la rue Basse.

La maison et le mobilier étaient assurés.

A dix heures tout était fini.

DOULAI. — La cour de Douai vient d'avoir à juger une affaire de « truquage » qui intéressait beaucoup de personnes à cette époque où le goût du bibelot est à généralement répandu.
C'est à Hazebrouck que les choses se sont passées. Un commissaire prisonnier avait vendu, à un M. Leroy, trois peintures signées de noms haut côtés, Courbet, Bougereau et Holbeith, moyennant la modique somme de 1,500 fr. — soit 500 fr. pièce — en prenant soin de stipuler « qu'il n'en garantissait en rien l'authenticité. » L'acheteur ayant conçu des doutes, après achat, et ayant ensuite acquis la certitude que les signatures étaient fausses, réclama l'annulation du marché. Le tribunal d'Hazebrouck, saisi de la question, lui donna gain de cause, et condamna le vendeur M. Robeau, à rembourser, à reprendre sa marchandise et à payer les frais de justice.

Appel de ce jugement a été fait par M. Robeau, auprès de la Cour de Douai qui vient de confirmer le jugement d'Hazebrouck.

Il résulte de cette jurisprudence que tout vendeur resté responsable de l'authenticité des œuvres qu'il vend signées, même s'il prend la précaution de s'abriter derrière une stipulation dubitative.

LA